



Liste syndicale unitaire CGT & SUD

Égalité – Transparence – Unité – Indépendance



Commission Consultative Paritaire des agents contractuels de niveau A, de niveau B et de niveau C

Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) sont des commissions consultatives qui examinent des décisions individuelles concernant la situation et la carrière des agents. Elles sont paritaires, c'est-à-dire comprennent un nombre égal de représentant.e.s élu.e.s des personnels et de représentant.e.s désigné.e.s par l'administration. Lors d'un vote, en cas d'égalité des voix, la décision revient à la direction de l'Insee.

Nos revendications

- ▶ **Une revalorisation de la carrière** en points d'indices et primes à chaque fois qu'il y a des avancées pour les titulaires des corps correspondants.
- ▶ **Une carrière linéaire** avec un nombre de postes suffisants permettant un passage de niveau pour toutes et tous dès les conditions statutaires atteintes pour les CDI.
- ▶ **La CDIisation automatique après 1 an de CDD**, et pas 6 ans.
- ▶ **Un nombre de postes suffisant** pour tou.te.s celles et ceux pouvant prétendre aux titularisations prévues par la loi Sauvadet.
- ▶ **Un accès aux services sociaux** identique à celui des agents fonctionnaires.
- ▶ **La mise en place d'une procédure de gestion des arrêts de maladie en temps réel** pour éviter la reprise de trop-perçus.
- ▶ **La disparition de toutes les discriminations** quel qu'en soit le motif.

Les positions que nous défendons en CAP

- ▶ **La titularisation** des agents qui le demandent et de toutes celles et ceux recruté.e.s sur contrat dans un corps de fonctionnaire (recrutements Pacte et travailleur.se handicapé.e) : nous nous opposons aux licenciements.
- ▶ **La transparence sur le processus de mobilité géographique** : que ce soit pour les agents participant à la campagne des A (sur poste) ou des B et C (choix de région) avec les mêmes critères que ceux défendus pour les agents fonctionnaires, en particulier l'ancienneté de la demande pour les niveaux B et C.
- ▶ **Les révisions d'entretien professionnel** : obligation de la direction à s'expliquer et à suivre les situations de conflits avec la hiérarchie.

Liste unitaire CGT et SUD

Mickaël BARDET – Catégorie B - DG-DDAR

Caroline LEVOUIN - Catégorie A - Rouen

**Votez pour nos candidat.e.s, syndiqué.e.s ou non,
qui défendent des principes clairs !**

- ★ **L'égalité** entre tou.te.s sans clientélisme, ni passe-droit : chacun.e de nous a les mêmes droits ;
- ★ **La transparence** : l'absence de critères explicites et publics ouvre la porte aux décisions arbitraires de l'administration ;
- ★ **L'unité syndicale** : dans l'intérêt du personnel, face à la direction avec celles et ceux qui partagent nos objectifs ;
- ★ **L'indépendance** : pour une statistique publique forte, capable de remplir pleinement ses missions de service public.

POUR LA DÉFENSE COLLECTIVE DES MISSIONS ET DES AGENTS DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

DONNEZ DE LA VOIX ! VOTEZ CGT & SUD !

Les attributions des CCP

Elles sont obligatoirement consultées sur :

- la **décision relative à un licenciement** postérieurement à la période d'essai ;
- les **sanctions disciplinaires** demandées par l'administration autres que l'avertissement et le blâme.

Sur la demande de l'agent, les **litiges d'ordre individuel** :

- toute modification substantielle des clauses personnelles du contrat ;
- les mobilités géographiques ;
- tout refus par l'administration de congé de formation ;
- tout refus par l'administration de congés non rémunérés ;
- tout litige né de l'exécution du contrat de travail ;
- toute contestation de l'entretien d'évaluation ;
- toute autre question d'ordre individuel y compris les discriminations.

Nos élu.e.s en CCP peuvent vous aider

En commission consultative paritaire, en cas d'égalité des voix, la décision revient à la direction de l'Insee.

L'intervention des **représentant.e.s du personnel est cependant essentielle** pour :

- ▶ **défendre** : dans les procédures contradictoires avec la direction (contestation d'entretien professionnel, discipline, etc.), tout agent a droit à un défenseur. Vos élu.e.s jouent ce rôle.
- ▶ **veiller** : vos élu.e.s veillent à ce que des critères cachés ne viennent pas s'ajouter à ceux explicitement affichés par l'administration.
- ▶ **alerter** : la présence des élu.e.s oblige l'administration à formuler les raisons de ses choix, ce qui constitue une protection contre les dérapages, volontaires ou inconscients.
- ▶ **écouter et conseiller** tout agent demandeur d'informations ou d'avis sur les problèmes le concernant.
- ▶ **informer** : rendre compte le plus rapidement possible des débats, des résultats et des positions qu'ils-elles ont adoptées en CCP, à travers la publication de comptes rendus dans les établissements et sur nos sites intranet syndicaux.

CGT & SUD : nos principes communs

Nos deux syndicats partagent une conception d'un **syndicalisme de lutte** pour la transformation sociale fondé sur la **solidarité**, la **démocratie**, la **proximité** et l'**ouverture sur la société**.

Nous refusons tout ce qui oppose les catégories les unes aux autres, les agents les uns aux autres.

Nous **construisons des revendications** en associant les personnels qui le souhaitent : heures mensuelles d'information, assemblées générales, pétitions...

Nous recherchons l'**unité syndicale** chaque fois qu'elle est possible, que ce soit au sein de l'Insee ou de la Statistique publique.

Au-delà de l'Insee, nous affirmons notre solidarité avec les luttes de salarié.e.s, retraité.e.s, demandeur.se.s d'emploi, précaires et avec les mouvements de défense des libertés individuelles et des droits des personnes. Encore plus largement nous soutenons les personnes réfugiées ayant dû quitter leur pays pour cause de conflit ou de misère.

NOS ÉLU.E.S SONT AU SERVICE DE TOUTES ET TOUS : CONTACTEZ-LES